

Organiser la visite d'une cabine de camion

Objectifs de cette mise en situation.

En milieu urbain, 1 accident grave sur 5 impliquant un cycliste a lieu avec un camion. Ces accidents graves sont imputables au fait que le cycliste sous-estime le danger des angles morts auxquels le chauffeur est confronté depuis sa cabine.

Le support à cette animation est la Fiche n° 4 de l'ADAV, « vélos, camions, attentions...danger de mort » qui explique les règles de prudence à respecter pour une meilleure cohabitation.

La mise en situation consiste à proposer au cycliste de monter dans une cabine de camion à l'arrêt et à observer ce qu'il voit dans les rétroviseurs, sachant que des figurines représentant piétons et cyclistes auront été disposés autour du camion. Un professionnel de la conduite de poids lourds est présent sur le stand d'information de l'ADAV pour échanger son expérience avec les visiteurs.

Le but est de dissuader les cyclistes de s'approcher des poids lourds en carrefour et de les dissuader surtout de doubler par la droite en remontant un aménagement cyclable !

Trouver un événement qui attire les cyclistes ce jour-là.

Faire venir un camion représente un événement conséquent à organiser car il mobilise des professionnels du transport routier, la Ville, éventuellement la Communauté urbaine et l'ADAV. Cette animation de sensibilisation à la sécurité routière n'attire spontanément ni les cyclistes ni les passants.

Il faut donc coupler cette animation de rue avec un autre événement plus porteur, lié au vélo ou à l'actualité des manifestations de la ville. Il y a plusieurs solutions.

- Se rattacher à un programme de manifestation que se déroule dans l'espace public de votre ville (Journée en ville sans ma voiture, Semaine de la Sécurité routière, de la mobilité, villages associatifs), à un événement festif (marché, braderie, inauguration d'un lieu) ou sportif (arrivée d'une course, jeux en plein air...) ou d'utiliser le parking lors d'un salon lié à l'environnement par exemple.
- S'assurer un public de visiteurs en formalisant au préalable des interventions de sensibilisation auprès d'écoles, de centres de formation ou d'entreprises qui viendront à coup sûr visiter la cabine de camion ce jour-là.
- Soit proposer en même temps un événement lié au vélo comme une brocante à vélo, un stand de marquage des vélos contre le vol, un atelier de réparation des vélos, un parcours ludique sur le vélo en ville, une étape dans un parcours à vélo thématique ou le lieu convivial d'une arrivée de balade à vélo.

◆ Voir à ce sujet les autres fiches-actions.

Définir le lieu :

Stationner un semi remorque nécessite une place, un parking ou un parvis suffisamment dégagé pour qu'on puisse disposer autour du camion des figurines et un stand d'information.

De plus, le camion doit pouvoir y accéder : il faut repérer les contraintes en terme de gabarit mais aussi par rapport aux interdictions de circuler pour les camions.

Ce lieu doit aussi bien-sûr être facilement accessible pour les cyclistes et les piétons, et si possible être un lieu de vie urbaine où l'événement est susceptible d'attirer l'attention de passants.

4 mois avant : Proposer l'événement à la Ville.

Par courrier, en demandant à rencontrer un élu ou ses services pour en discuter. (Comment articuler cette animation, la faire connaître, faire un article dans le bulletin municipal...).

♦ **L'équipe de l'ADAV peut se charger de cette démarche, ou appuyer votre demande par courrier ou lors des rencontres avec la Ville.**

Organiser ou non la visite de groupes.

Cette animation peut constituer une intervention supplémentaire proposée par la Ville et l'ADAV dans le cadre de sensibilisation à la pratique du vélo auprès de scolaires ou d'entreprises ou de clubs sportifs. Il faut alors les contacter pour définir avec eux le nombre de personnes ou de groupes et un horaire.

3 mois avant : envoyer une demande d'occupation de l'espace public.

Le courrier

La demande d'occupation du domaine public doit être adressée à la Mairie, généralement au directeur ou à la directrice des services techniques au minimum 3 mois avant la date. Le courrier doit mentionner la date, le créneau horaire concerné, le lieu et la description de l'événement et de son intérêt pour justifier cette demande.

♦ **L'ADAV dispose de courriers-type pour vous aider à de cette démarche. Envoyer une copie de cette demande à l'ADAV.**

Le matériel

Ce courrier est l'occasion de demander à ce que soit mis à disposition le matériel nécessaire à l'animation :

- 6 barrières pour délimiter l'espace et pour permettre d'accrocher des vélos,
- tente, une ou deux tables, 4 chaises, le lieu d'information et d'échange avec le chauffeur de camion,
- 6 grilles pour accrocher des panneaux d'exposition pour un stand d'information complet.

♦ **L'équipe de l'ADAV réserve à ce moment le matériel nécessaire pour le stand, comme par exemple une exposition, des calicots ou des panneaux.**

3 mois avant : demander la mise à disposition du camion et d'un chauffeur.

♦ L'équipe de l'ADAV pour cela fait appel à différents partenaires :

- la Ville où se déroule l'animation,
- Lille Métropole Communauté Urbaine ou Esterra sur son territoire,
- la Fédération Nationale des Transports Routiers ou l'AFT-IFTIM (Centre de formation Transport Logistique) pour le reste de la Région Nord-Pas de Calais.

Le chauffeur, ou une personne chargée de la formation des conducteurs, reste à disposition du public pour apporter son expérience des contraintes de la conduite des poids lourds en milieu urbain.

Les figurines sont à demander auprès de la Communauté Urbaine de Lille. Prévoir sinon de disposer des vélos cadencés ou de jouer avec les personnes présentes pour mettre en valeur les angles morts.

J-30 : Préparer l'affiche, les tracts, et l'article.

♦ **Envoyer un article de présentation à l'ADAV**, illustré ou non, pour annoncer l'événement sur le site de l'ADAV. Il servira ensuite à rédiger les communiqués de presse et les mails d'information.

♦ **Pour l'affiche, une carte de photocopie est disponible à l'ADAV.** Laissez-en quelques exemplaires au local pour la diffusion par les adhérents et distribuez-en d'emblée au sein de vos réseaux (MRES, Ch'ti Vélo, partenaires, amis). Il est préférable de faire des affiches A3 sur papier blanc ou clair (30 exemplaires pour commencer) et surtout des tracts (au moins 50 feuilles A4 soit 200 tracts). Faire apparaître le logo, le n° de téléphone et le site de l'ADAV (www.droitauvelo.org - 03 20 86 17 25).

L'affiche, conçue en noir et blanc, doit surtout mettre en évidence le thème, la date et le lieu, en mentionnant la mise en situation dans une cabine de camion. (Exemple : « ue voit-on depuis un camion ? », « Vu d'un camion, le cycliste rétrécit », « Vélos, camions : le cycliste ne pèse pas lourd ». « Cycliste, le chauffeur vous a-t-il vu ? » « Cyclistes, montez voir, vous êtes invisible ! »).

J-15 : Annoncer l'événement

Diffuser l'information : l'idéal est que l'événement soit affiché quinze jours avant dans les lieux stratégiques, et les tracts répartis (vélocistes et loueurs de vélos, mairies, maisons de quartier, bibliothèques, Maisons Folies, office de tourisme, supérettes, cafés, salles de spectacles, lieux d'activités, salles de réunions, panneaux municipaux).

Communiqué de presse :

♦ **L'équipe de l'ADAV se charge d'envoyer par fax les communiqués de presse et de transmettre l'information par mail aux adhérents, collectivités, associations, universités ou entreprises partenaires. Pensez à nous indiquer les adresses des relais locaux d'information que vous connaissez. Les bulletins municipaux sont de bons relais mais doivent être contactés très longtemps à l'avance (souvent au moins 1 à 2 mois avant !)**

Envoyer un communiqué de presse, concis, avec toutes les informations pratiques. Pour une parution dans *Sortir*, communiquer par mail et par fax 10 jours avant.

Envoyer un communiqué aux partenaires par mail, avec toutes les informations pratiques dans le corps du mail, et éventuellement en pièce jointe l'affiche. L'information peut ainsi circuler dans les intranets.

Rappeler l'événement à la presse 3 à 5 jours avant.

Avant de monter à bord :

♦ Passez au local de l'ADAV !

Pour récupérer les fiches n°4 « Vélos, camions, attention... ! », pour prendre de la documentation générale sur l'ADAV, pour emprunter les panneaux, l'exposition, etc., et pour savoir quand les rapporter.

**Des photos et un petit récit de vos émotions vues d'un camion
seront les bienvenues pour illustrer
de manière joyeuse cette action utile !**